

DPME / SCDOS

CTA du 27 janvier 2016

Préparation de la rentrée 2016

PROJET de REPARTITION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Programme 140

Éléments de contexte :

Pour la rentrée 2016, l'académie de Montpellier bénéficie de la création de **300 emplois supplémentaires**, qui représentent 8,46 % des emplois répartis entre les académies métropolitaines. Hormis les académies de Créteil et Versailles, l'académie se situe au 1er rang des académies les mieux pourvues pour la prochaine rentrée, alors que par sa progression démographique, l'académie occupe le 3^{ème} rang (après les académies d'Aix-Marseille et Lyon).

Par rapport à la rentrée 2015, l'évolution de la dotation de l'académie est de 59 emplois.

Comme l'année dernière, cette dotation résulte de l'application de la nouvelle méthode de répartition mise en œuvre par le ministère, qui intègre dans le calcul le facteur démographique et les caractéristiques socio-économiques des territoires appréhendés au niveau communal.

Priorités académiques :

Les moyens attribués permettent :

- d'accompagner la progression des effectifs qui s'établit à 1 481 élèves,
- de développer les priorités nationales et académiques,
- d'améliorer les conditions d'encadrement dans l'ensemble des écoles de l'académie.

Modalités de répartition :

Les 300 emplois sont répartis en distinguant, pour chaque département, d'une part l'évolution des effectifs d'élèves du 1^{er} degré et d'autre part les différentes orientations suivantes :

- ✓ la montée en puissance des dispositifs de soutien à l'éducation prioritaire : la scolarisation des moins de 3 ans et le dispositif 'plus de maîtres que de classes' ;
- ✓ le renforcement des brigades de remplacement et de la formation continue des enseignants ;
- ✓ la poursuite du soutien aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers : développement des dispositifs d'inclusion scolaire ;
- ✓ le financement des décharges de directeurs d'école.

	Ecart Constat 15- Prévision 15	Prévisions 2016	Evolution constat 15 à prévisions 16	Démographie (*)	Mesures Education Prioritaire	Mesures Inclusion et Décharges	Nb. total d'emplois créés RS16	P/E pour la rentrée 2016	Ecart entre P/E 2015 et P/E 2016
Aude	64	31031	-129	21	8	1	30	5,41	0,12
Gard	-397	65089	103	15	24	4	43	5,25	0,06
Hérault	-141	97040	1258	172	23	11	206	5,26	0,15
Lozère	86	4528	-36	2	1	0	3	8,83	0,13
P.O	-277	39727	285	15,5	0	2,5	18	5,25	0,01
Acad.	-665	237415	1481	225	56	19	300	5,34	0,09

(*) y compris les remplacements

Sur les 300 créations, 75 emplois ont été réservés pour assurer la mise en œuvre des différentes mesures et 225 emplois ont été répartis entre les départements sur la base des effectifs prévisionnels 2016 et en prenant en compte les caractéristiques socio-économiques des départements, afin de disposer pour la rentrée 2016 dans tous les départements, d'un ratio P/E supérieur à celui de la rentrée 2015.

Tous les départements bénéficient ainsi d'une progression notable du P/E prévisionnel 2016.